

Center Parc de Roybon : la Cour d'appel confirme la suspension des travaux

16 décembre 2016

La décision de la Cour d'appel administrative de Lyon est tombée ce vendredi 16 décembre : elle confirme la décision du tribunal administratif de Grenoble, à savoir la suspension du chantier du Center Parc de Roybon, en Isère.

Les opposants, défenseurs de l'environnement, dénonçaient ce projet qui impliquait une emprise de 110 ha sur des zones humides « *précieuses pour l'alimentation en eau potable de la région* ». Ils avaient demandé l'annulation de l'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau. Le tribunal leur a donné raison. Cette victoire juridique met un nouveau coup de frein au projet, lancé depuis 2007.

- Source : [France Bleu](#)
-

Lire aussi : [L'« intérêt public majeur » du Center Parcs de Roybon discuté devant le tribunal de Lyon](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Center-Parc-de-Roybon-la-cour-d-appel-confirme-la-suspension-des-travaux>